

**ICN** **SETTIMANALE CORSU**  
**D'INFORMAZIONE**  
**HEBDOMADAIRE CORSE**  
**D'INFORMATIONS**

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

**CORSE-SARDAIGNE**

# DES ACTIVITÉS DANS LE ROUGE



P6&7

Photo EP • ICN

1,75€



LINGUA  
 DES MILLE ET DES CENTS,  
 NOMS DE NOMBRE,  
 DE LIEUX ET DE PERSONNES  
 P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3  
 OPINION P4  
 DETTI È FATTI P8  
 AGENDA P22 • CARNETS DE BORD P23  
 ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

QUESTION FINALE:  
QUEL EST LE BILAN HUMAIN  
DU CYCLONE CHIDO À MAYOTTE?



A ÇA NE VOUS REGARDÉ PAS

B- TOUT LE MONDE S'EN FOUT

C- 10000 FOIS PLUS

KAMPÀ

### S O M M A I R E À LA UNE

### ÉCONOMIE

#### CORSE-SARDAIGNE,

#### DES ACTIVITÉS DANS LE ROUGE P&T



CONJONCTURE **LE PLEIN EMPLOI EST ENCORE LOIN**

P5

DETTI È FATTI

P8

LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

P18

CULTURA **L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA**

P20

RÉTRO **UN ANNU FÀ**

P21

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P22

CARNETS DE BORD

P23

ANNONCES LÉGALES

P9

### ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

#### DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR  
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

**Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99  
pa@aurelli.com

Directeur délégué :

**Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47  
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

**Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40  
informateur.corse@orange.fr

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction

**Eric Patris** : 06 44 88 66 33  
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

#### BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA

Secrétariat

**Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36  
gestion@corsicapress-editions.fr

#### ANNONCES LÉGALES

**Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92  
al-informateurcorse@orange.fr

#### ABONNEMENTS

**Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97  
icn-abonnement@orange.fr

#### CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000€  
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu  
20600 BASTIA  
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques  
Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

## À MODU NOSTRU

## Travagliu in crisa

**P** iù cà mai, a Francia hè una nazioni turmentata. À l'instabilità pulitica, ci voli à aghjustà un puteri di cumprà di più in più bassu pà famigli numarosi è dunqua un'ecunomia chì ni pati i cunsequenzi. È pà dà un'antra bella nutizia, s'hè amparatu in principiu di settimana una cunferma di a crescita di u disimpieggu. U numaru d'omi è di donni scritti ind'è France Travail senza travagliu è chì sò ubligati à circanni unu, classificati inde a categoria A, hè crisciutu di 3,5 % in un annu, pà ghjunghja à 3,14 milioni di parsoni in media. Rapisenta 106000 scritti in più trà a fini di u 2023 è a fini di u 2024. À u quattresimu trimestru, a crescita s'alza à 3,9 % di pettu à u trimestru scorsu. S'è no cuntemu dinò a ghjenti in categoria B, in attività ridutta corta (vali à di menu di 78 ori à mesi), è in categoria C (più di 78 ori), a crescita hè à 1,8 %, vali à di in tuttu 5,5 milioni di parsoni in cerca di un impieggu. Mentri ch'ellu ùn avia fattu cà sminuisca dipoi a surtita di a crisa di u Covid in u 2021, u disimpieggu ricolla propiu dipoi l'ultimu istati. Tocca soprattuttu i menu di 25 anni, cù 7 % di scritti in più à u quattresimu trimestru in Francia metropulitana. S'è i scizzioni pà una fini di cuntrattu sò firmati stabuli, quilli dopu à a fini di una missioni d'interim o un licenziamentu ecunomicu sò crisciuti assai. Ùn sò micca stati cumpensati da i ripresi d'impieggu dichjarati o da l'intrati in furmazioni chì ani cunnisciutu una calata impurtanti. Puru s'ellu ci hè più d'un milioni d'ufferti nant'à u situ di France Travail, si custata ch'ellu s'arrola di menu in menu parsoni in CDI. Mentri ch'elli trapassavani i 400000 à mesi dipoi u 2021, ni semi ghjunti à 383000 di dicembri scorsu. Ci vularia, sicondu parechji spicialisti, à rilancià u sughjettu di a ricunversioni prufiziunali, incù partinariii socialli chì sariani pronti à purtà neguziati novi pà simplificà tutta a mansa di i dispositivi chì assistini dighjà. Tuttu què in un cuntestu bughjettariu bellu tesu pà a Francia, scuzzulatu da l'ultima cinsura di u governu è a dibbulezza di a squadra esecutiva attuali senza maghjuria vera à l'Assemblea naziunali. È po, a nicissità di circà à fà ecunumii à dritta è à manca ùn duvaria micca aiutà à truvà una suluzioni... ■ **Santu CASANOVA**

## SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

**C'est ce qui s'appelle un passage-éclair.** Même si on cherche un peu la fulgurance. Le 23 janvier, sur son compte X, Eduscol, site web officiel français d'information et d'accompagnement des professionnels de l'éducation, annonçait l'ouverture au public de l'accès à la première version de LUCIE. Rien à voir avec un compte OnlyFans. LUCIE, nous expliquait-on alors, est une intelligence artificielle (IA) «vraiment open source basée sur la transparence, la confiance et l'efficacité». Et, «que ce soit pour l'éducation, le gouvernement ou la recherche, LUCIE est conçue pour être le modèle sur lequel vous pouvez compter». Rien que ça. D'ailleurs, ajoutait Eduscol, cette intelligence artificielle développée par Linagora et OpenLLM France devait être adapté pour le monde de l'éducation dans le courant de l'année 2025. La phase de test ouverte au public devait durer un mois. Trois jours plus tard, l'affaire était déjà pliée et LUCIE désactivée «temporairement» par ses concepteurs, passablement froissés. Alors que Paris s'apprête à accueillir le sommet international sur l'IA, les 10 et 11 février, ça fait un peu désordre. C'est que les testeurs n'ont pas manqué et se sont fait une joie de partager leur expérience. Grâce à LUCIE, on a appris que «Les œufs de vache» sont «également appelés œufs de poule». Qu'il y a 12 «s» dans le mot «investisseur» Que  $5(3+2) = 17$ . Que la racine carrée d'une chèvre est 1. Que le poids moyen d'un trou dans le gruyère varie entre 10 et 20 grammes. Qu'Emmanuel Macron est le meilleur président de la V<sup>e</sup> République et que 76 % des Français soutiennent son action. Que Marine Le Pen a été la première présidente de la République en France, de mai 2017 à mai 2018 (ouf, ce fut bref!). Que le roi Hérode a joué un rôle déterminant dans le développement de la bombe atomique et que les ailes de lapin panées au thym sont un vrai délice. D'autres IA ne font pas mieux, cela dit. Mais on ne nous les vend pas prématurément comme fiables avant de les retirer au prétexte qu'on aurait dû comprendre que c'était pas au point. Cela dit, ce fut un joli moment de surréalisme: en fait d'open source, LUCIE aura plutôt été un open bar... pour cadavre exquis en quête de v(a)in nouveau. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

éduscol Lettres @eduscol\_lettres · 23 janv.

#IA générative | #LLM  
 L'accès à la première version de #LUCIE est ouvert au public en test pour une durée d'1 mois. Cette IA #opensource développée par @linagora et ...

Sanka C-137 @VSafetyCar · 20h  
 Et puis la France propose Lucie, une IA aussi puissante qu'un grille pain... Mais rassurez-vous, sur le logo la femme est blonde aux yeux bleus et elle n'est pas voilée tout va bien madame la marquise. 🤔🤔🤔

Semper Paratus @DaInverseCramer · 25 janv.  
 Je viens de tester, elle est très polie notre #Lucie, l'intox elle ne connaît pas, elle prend tout ce qu'on lui offre tant qu'on ne lui parle pas de choses trop vilaines. Pas contrariante du tout 😊  
 Lucie, l'IA dont la France a besoin, ou que la France mérite? Ou les deux?

Clara-Doïna Schmelck @ClaraSchmelck · 17h  
 L'IA française #Lucie un temps d'avance par rapport à ses concurrents chinois et américains : elle manie le surréalisme. pic.x.com/ULMAHXaGim

Stéphane Bortzmeyer @bortzmeyer · 25 janv.  
 À peine lancée, #Lucie est arrêtée, en accusant les bêta-testeurs : « Suite à un trop grand nombre de messages qui dénaturent à la fois le travail, l'investissements de nos équipes et nos ambitions »

DévelopPasPeur, le vrai @Develo\_pas\_peur · 26 janv.  
 Ceux qui se moquent de Lucie, l'IA française, ne connaissent pas le portail professionnel des impôts

Le Point @LePoint · 26 janv.  
 Lucie, l'IA soutenue par l'État, n'est déjà plus accessible l.lepoint.fr/BKI

Alex Ruben @rubenxela · 27 janv.  
 L'initiative OpenLLM est très bonne, celle de Linagora qui quoi que vous en disiez l'a joué lancement de produit, en mettant en + de l'institutionnel dans la balance est un véritable fail ! Difficile à défendre ! A ce niveau il faut reconnaître l'erreur et retourner au charbon !

C. de Sousa Cardoso @CyrilCardoso · 26 janv.  
 LUCIE : Arrêtons les moqueries faciles et soutenons l'innovation française put\*\*\* !

Alain GOUDEY @AlainGoudey · Admin · 26 janv.  
 Lancement (manqué) de #LUCIE, une IA open source  
 Une vision intéressante sabotée par une sortie précipitée  
 Frustration, tests ratés, communication floue  
 Un cas d'école sur ce qu'il NE FAUT PAS faire en innovation

### HUMEUR

## Le temps est à l'otage

Énième péripétie franco-française créée par la situation à Gaza et au Liban, qui empoisonne un peu plus un climat général plus que délétère. Outrée par l'emploi d'un mot dans la présentation d'un sujet sur une chaîne publique, une députée a exigé, sur le mode véhément qui est le sien, que le coupable soit sanctionné. Elle a d'ailleurs -et c'est aussi incompréhensible qu'inacceptable- obtenu gain de cause. Direction, rédaction, tous ont abondé dans le sens de l'élue. La directrice de communication de ladite chaîne s'est même vantée d'avoir réagi aussi vite que Lucky Luke. On ne saurait mieux marquer une volonté larvaire de se plier aux injonctions du politique. Tout ceci à cause du mot «otages», employé à propos des Palestiniens libérés dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu. C'est certes une grossière erreur : certains prisonniers libérés arborent un palmarès peu reluisant, puisque 121 des 200 libérés étaient condamnés à une peine de prison à vie, beaucoup d'entre eux pour des attentats meurtriers. De là à jouer les Torquemada pour une preuve d'incompétence, alors que le paysage médiatique tricolore offre tant d'occasions de s'indigner autrement plus criantes... Coïncidence ou pas, la députée en question est elle-même visée par une procédure qui a abouti au rejet de ses comptes de campagne. Pas vraiment un signe d'exemplarité. Il se pourrait que la menace d'une invalidation la pousse à faire encore plus de zèle que d'habitude: ses électeurs auront peut-être à cœur de la sauvegarder d'une injustice réelle ou supposée. Cela dit, si la sanction appliquée au journaliste de France Info devait faire «jurisprudence», on se demande combien de commentateurs, experts de plateaux, chroniqueurs de chaîne d'info en continu, politiciens et autres grandes gueules de service seront punis lorsqu'ils évoqueront avec la gravité et l'indignation de rigueur les affres des gens «pris en otage» par une grève ou un dysfonctionnement quelconque. ■ **Eric PATRIS**

# PLEIN EMPLOI? ON N'EN PREND PAS LE CHEMIN

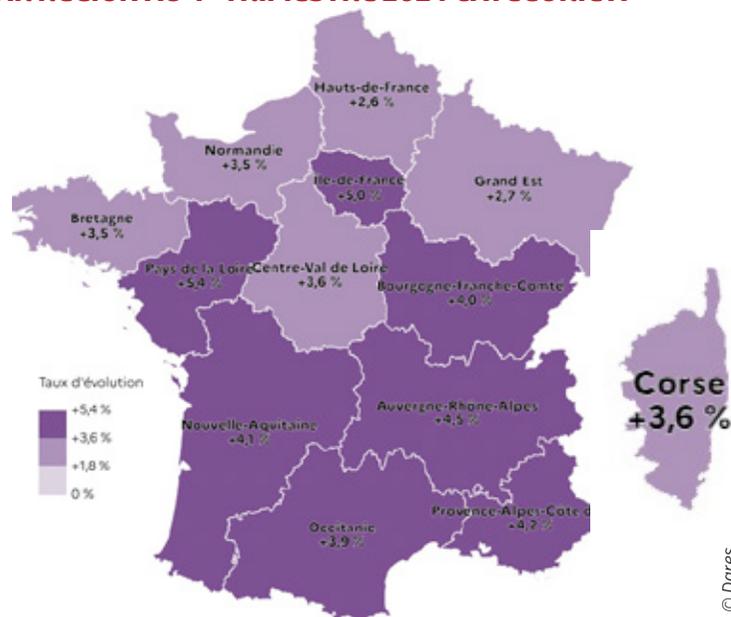
**Les derniers chiffres de la Dares montrent une hausse alarmante du nombre de demandeurs d'emploi.**

**La plus sévère depuis dix ans, hors crise liée à l'émergence du Covid.**

**Dire qu'on croyait que la loi pour le plein emploi allait améliorer une situation qui, avec le recul, apparaît désormais comme presque favorable.**

**Dans ce marasme, la Corse est parmi les régions qui s'en sortent un peu moins mal. Pour l'instant.**

## ÉVOLUTION DEMANDEURS D'EMPLOI PAR RÉGION AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2024 CATÉGORIE A



Changer une dénomination ne suffit manifestement pas à influencer de manière positive sur une situation. Suite à la promulgation, le 18 décembre 2023, de la loi pour le plein emploi, le 1<sup>er</sup> janvier 2024, Pole emploi devenait France Travail. Une «révolution des services proposées aux personnes dépourvues d'emploi et aux entreprises» lisait-on dans le rapport présenté par Thierry Guilby, Haut-Commissaire à l'emploi et à l'engagement des entreprises. L'objectif affiché par le gouvernement de l'époque était d'atteindre le plein emploi, soit un taux de chômage autour de 5 % en 2027 (il était alors de 7,1 %), en ciblant les personnes très éloignées de l'emploi.

L'ennui avec les révolutions, c'est que si on s'en tient à l'étymologie, elles vous ramènent toujours en arrière. Loin de baisser, le taux de chômage a progressé pour atteindre les 7,4 % de la population active au troisième trimestre 2024. Le taux du quatrième trimestre sera connu vers la mi-février 2025. Mais à en croire la note de conjoncture publiée à la mi-décembre 2024 par l'Insee, le taux de chômage devrait encore augmenter pour s'établir à 7,6 % d'ici à la mi-2025. Quoi qu'il en soit, les chiffres publiés le 27 janvier 2025 par la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du ministère du Travail n'incitent pas à l'optimisme béat. En France métropolitaine, on a en effet dénombré 5 215 800 demandeurs d'emplois inscrits à France Travail dans les catégories A, B, C, soit une hausse des effectifs de 1,8 %, sur un trimestre mais aussi sur un an. Les évolutions les plus scrutées sont cela dit celles qui concernent le nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A, qui n'ont exercé aucune activité : ils étaient 2 927 800 pour ce dernier trimestre de l'année 2024, soit une hausse de 4,0 % sur un trimestre et de 3,7 % sur un an. Le bilan est plus lourd encore si on cesse de considérer seulement la France métropolitaine ; on parvient alors à un total de 3,138 millions de chômeurs de catégorie A pour la France entière.

Tous les âges et tous les sexes sont concernés par ce bond du chômage : de +2,2 % sur un trimestre et + 2,0 % sur un an pour les plus de 50 ans jusqu'à +8,5 % sur un trimestre et +7,0 % sur un an pour les moins de 25 ans, toujours en catégorie A. Sur 525 400 entrées à France Travail [catégories A, B et C] pour la France métropolitaine, le principal motif est la fin de contrat qui représente 100 900 entrées ; viennent ensuite les retours d'inactivité, par exemple une fin de maladie, de maternité ou de formation et les réinscriptions rapides après une sortie de courte durée [suite à un défaut d'actualisation, une radiation administrative, une période d'inactivité...]. Si les licenciements économiques arrivent loin derrière [9 700 entrées], ce motif d'inscription affiche une augmentation de 5,4 % sur un trimestre et de 26,0 % sur un an. Dans le même temps, les sorties pour reprise d'emploi déclaré ont chuté de 5,4 % sur trois mois et de 16,4 % sur un an, alors qu'on observe également une forte baisse des entrées en stage ou en formation : -9,5 % et -15,0 %.

En ce qui concerne la Corse, le nombre de demandeurs de catégorie A s'établissait une moyenne de 13 420 sur le dernier trimestre 2024, accusant une augmentation de 3,6 % sur le trimestre [+3,6% en Corse-du-Sud et +3,7 % en Haute-Corse] et de 4,1 % sur un an [ +6,0 % en Corse-du-Sud et +2,5 % en Haute-Corse]. À rebours de ce qui a été observé au plan national, les effectifs des seniors sont plus concernés par la hausse que ceux des jeunes : +1,2 % sur trois mois pour les moins de 25 ans [+1,7 % sur un an], +3,2 % pour les 25 à 49 ans [+4,0 % sur un an] et +5,6 % pour les 50 ans ou plus [+5,3 % sur un an] en catégorie. Les licenciement économiques, en baisse de 25 % sur le trimestre, représentent 1,1 % des motifs d'entrées en catégories A, B et C alors que 29 % des sorties d'inscription tiennent à une reprise d'emploi déclarée, toutefois ce motif de sortie accuse une forte baisse, sur le trimestre [-11,3 %] et plus encore sur un an [-22 %]. ■ AN

CORSE-SARDAIGNE

# DES ACTIVITÉS DANS LE ROUGE



Photos EP • ICN

**Les discours sur les « îles-sœurs » qui ont tout à gagner en resserrant leurs liens perdurent.**

**Les faits qui les démentent au quotidien aussi.**

**Depuis la mi-novembre 2024, la ligne Bonifacio-Santa Teresa est totalement interrompue.**

**Et de nombreuses activités en pâtissent. Celles de deux petits ports et des commerces qui les joutent et celles de chefs d'entreprise qui travaillent entre Corse et Sardaigne.**

**Et qui commencent à se sentir un peu seuls et oubliés.**

**« Une mort lente, dans l'indifférence générale. »** C'est en ces termes que le quotidien *La Nuova Sardegna* résumait il y a peu la situation du petit port de commerce de Santa Teresa Gallura, réduit à l'état d'« *escale fantôme* » après la suspension totale des liaisons maritimes quotidiennes Santa Teresa-Bonifacio depuis le 13 novembre 2024. Quoique la compagnie Moby se soit vue attribuer par la Région autonome de Sardaigne une délégation de service public sur cette ligne, elle n'a pas été en mesure d'honorer ses obligations.

## AVARIES ET AVANIES

Le navire *Giraglia*, affecté à cette liaison, nécessite en effet d'importants travaux de remise en état et devrait être immobilisé pour encore plusieurs mois. Or il était un des très rares bateaux en mesure de manœuvrer dans les ports de Bonifacio et Santa Teresa. À la belle saison, le navire *Ichnusa*, appartenant à la compagnie éponyme, est lui aussi déployé, mais l'*Ichnusa* opère dans un cadre strictement commercial, hors de toute mission de service public garantissant (en principe du moins) une continuité de service tout au long de l'année. Pour tenter de pallier la défaillance de la Moby, l'hypothèse de solliciter l'*Ichnusa* a été un temps émise, mais son navire est en maintenance et ne devrait reprendre du service que dans le courant du mois d'avril 2025. D'ici là, l'activité du port de commerce de Santa Teresa est mise entre parenthèses. Comme l'est celle du port de commerce de Bonifacio: entre décembre 2023 et décembre 2024, le trafic est ainsi passé de 5285 passagers à zéro. En octobre, pourtant, les statistiques de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse, montraient encore une progression du trafic de 2,20 % avec 244127 passagers dénombrés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et ce bien que la ligne ait déjà commencé à connaître des interruptions qui n'étaient pas nécessairement liées aux conditions

météorologiques, mais plutôt aux défaillances à répétition du *Giraglia* qui a été mis en service voilà près de 44 ans. Certes, à Bonifacio comme à Santa Teresa, on mise surtout sur la « *manne touristique* » estivale, mais en plein hiver, le passage de 5285 personnes est toujours bon à prendre pour les bars ou commerces qui restent ouverts à l'année. Par ailleurs, la situation n'est pas seulement dommageable pour les ports et les commerces environnants, elle met à mal les échanges commerciaux qui existent traditionnellement entre les deux îles et pénalise lourdement ceux qui travaillent entre la Sardaigne et la Corse, commerçants, fournisseurs ou transporteurs, de part et d'autre des Bouches de Bonifacio.

## DES SOLUTIONS...

### QUI FONT VITE LA PREUVE DE LEUR INADÉQUATION

C'est le cas de François Arrii et Jean-Pierre Feliciaggi. Il y a une quinzaine d'années, ils ont créé à Ajaccio, dans le quartier du Loretto, un magasin de produits italiens et de spécialités sardes. Pas de quoi faire trembler les représentants de la grande distribution présents dans la région; toutefois, uniquement par le bouche-à-oreille, leur commerce n'a pas tardé à se constituer une clientèle, les curieux des débuts s'étant rapidement fidélisés. Régulièrement, François et Jean-Pierre vont s'approvisionner en Sardaigne auprès d'un grossiste. Ou plutôt, ils allaient régulièrement s'approvisionner. Car les discontinuités sur la liaison Bonifacio-Santa Teresa, puis son interruption totale ont radicalement modifié la donne. « *En quinze ans, c'est la première fois que nous rencontrons autant de difficultés et que nous sommes obligés, à plusieurs reprises, de fermer le magasin parce que les camions n'ont pas pu traverser et nous réapprovisionner. Et pas pour des questions de météo* » commente François. Pour tenter de compenser la défaillance du *Giraglia* et assurer ne



François Arii et Jean-Pierre Feliciaggi

*«On n'a pas d'interlocuteur fiable et on a vraiment le sentiment d'être pris pour des imbéciles, y compris par les politiques, les difficultés des petites entreprises ne les intéressent pas»*

serait-ce qu'une liaison quotidienne entre les deux îles, la Moby, en principe tenue de déployer une solution alternative en 72 heures, a mis en service, au bout de trois semaines, un autre de ses bateaux, le *Moby Zaza*, censé effectuer une traversée entre Golfo Aranci et Porto-Vecchio en quatre heures. *«En réalité, il faut compter plutôt six heures... lorsque le bateau fait la traversée, ce qui est loin d'être toujours le cas. Or si la traversée est annulée, on ne nous prévient pas. On envoie donc un camion pour embarquer à Porto-Vecchio et il revient comme il est venu! Lorsqu'il ne se retrouve pas bloqué pour plusieurs jours en Sardaigne. On n'a pas d'interlocuteur fiable et on a vraiment le sentiment d'être pris pour des imbéciles, y compris par les politiques, les difficultés des petites entreprises ne les intéressent pas. Ça fait dix ans qu'on nous annonce un renforcement des liens et des liaisons entre la Corse et la Sardaigne mais la situation n'a jamais été aussi désastreuse.»* Un constat amer que partagent des chefs d'entreprise sardes. En décembre 2024, un avocat d'Olbia a du reste entrepris une action visant à obtenir des dédommagements suite à une *«interruption de service public»* à la demande de responsables d'entreprises artisanales d'Olbia et d'Arzachena, un opérateur du secteur agroalimentaire d'Ozieri et une société d'événementiel de Cagliari.

### UN ESPOIR ENCORE CONDITIONNEL

En avril, l'Ichnusa devrait quoi qu'il en soit reprendre ses rotations entre Santa Teresa et Bonifacio mais, objecte François, *«la compagnie a surtout pour objectif d'absorber le flux touristique et son navire est plus étroit que le Giraglia, il y a donc moins de place disponible pour les véhicules, en particulier les camions»*. L'Ichnusa peut transporter 50 véhicules soit la moitié de la capacité du Giraglia. Toutefois, une autre éventualité a atterri en janvier sur le bureau de l'assesseure aux transports sarde Barbara Manca qui a déjà infligé à la Moby une pénalité de quelque 382 000 euros et affirme ne pas exclure de révoquer le contrat qui la lie à la région sarde. Cette fois, la compagnie propose de rétablir la ligne Santa Teresa-Bonifacio

grâce à la mise à disposition du *Liburna*, un traghetto de la Toremar [cédée en 2012 à la Moby] mis en service en 1988 et qui opère actuellement sur la desserte entre Livourne et l'île de Capraia. Le bateau a un tirant d'eau adapté aux caractéristiques des ports de Santa Teresa et de Bonifacio, mais il présente tout de même quelques inconvénients, à commencer par le fait qu'il ne pourrait transporter qu'une soixantaine de véhicules là où le Giraglia pouvait en accueillir une centaine. Par ailleurs, à l'automne 2024, il était déjà question de ré-affecter le *Liburna* sur la liaison Corse-Sardaigne et de faire desservir la ligne Livourne-Capraia par le *Giraglia*, pour l'heure immobilisé. L'éventualité de cet échange avait d'ailleurs été dénoncée par le maire de Capraia, Lorenzo Renzi, qui qualifiait le Giraglia de navire *«vieux et peu sûr»*. Mais surtout, même si une quinzaine de kilomètres seulement séparent les deux îles, la ligne a le statut de liaison internationale. Or actuellement le *Liburna* n'a pas la certification nécessaire pour opérer un transport de passagers sur une ligne internationale. Une demande de dérogation a été mise en œuvre par l'Assessorat aux transports de la région sarde. Reste à savoir si elle sera accordée et si oui, quand. La Moby semble quant à elle optimiste : sur son site, le 29 janvier, les traversées Bonifacio-Santa Teresa étaient à nouveau proposées à compter du 16 février. À bord du *Giraglia*. ■ Elisabeth MILLELIRI

### Capture d'écran du site de la Moby

Planifiez votre voyage

Montrer également d'autres liaisons

**SÉLECTIONNEZ LE TRAJET ALLER**  
Les prix indiqués sont pour une traversée simple pour 1 Adt.

DÉPART	NAVIRE	PREX	PASS
S.T. Gallura DIMANCHE 16 FÉVRIER 2025	Bonifacio 08:50 MOBY SINGUL - E	le prix € 15,35	↓
S.T. Gallura DIMANCHE 16 FÉVRIER 2025	Bonifacio 12:00 MOBY SINGUL - E	le prix € 15,35	↓

CONJONCTURE ET CONTEXTE POLITIQUE NATIONAL

## Inquiétudes à la Communauté d'agglomération de Bastia

**Si la situation politique et budgétaire** du pays fait les choux gras de la presse nationale depuis plusieurs mois, sur les bancs des assemblées des collectivités locales, l'heure n'est plus vraiment aux commentaires politiques, mais plutôt à l'inquiétude pour l'avenir. C'est ce qui est ressorti du discours de rentrée de Louis Pozzo di Borgo, président de la Communauté d'agglomération de Bastia (Cab), qui présidait, le 27 janvier, le premier conseil communautaire de l'année. Il y a évoqué « *un avenir qui pourrait être assez incertain et sombre budgétairement* », mais aussi « *des charges sur les collectivités territoriales qui ne sont pas de bon augure, qu'il va falloir intégrer dans nos stratégies* ». Car, si sur les bancs du Palais Bourbon, les gesticulations politiciennes amusent la galerie, les conséquences dans les territoires sont bien présentes. « *Le budget de l'État n'étant pas voté, nous sommes dans l'incapacité de produire des arrêtés de financement* », a expliqué le président de la CAB devant les élus communautaires : « *Un problème qui vient du national et qui impacte nos projets et, fortement, l'économie. Faute d'arrêtés, les projets ne peuvent pas être lancés. Des problématiques pour la branche du BTP, mais pas seulement* ». Pour autant, quelques bonnes nouvelles ont été annoncées. La validation, par le préfet de Corse, d'une dizaine de projets présentés en fin d'année dernière, comme la démolition de la station d'épuration, le réaménagement des friches Mattei, la requalification du secteur Nord ou encore une partie de la future voie douce sur Bastia. L'institution dit attendre également les contrats de projet en lien avec le Plan de transformation et d'investissement, « *qui n'est pas soumis au budget de l'État* ». Sur le plan économique, une étude sur les flux de population et les dynamiques économiques dans le Grand Bastia, le Cap Corse et le Nebbiu devrait être présentée début avril. Ces chiffres récents permettront notamment aux maires de connaître l'état de leurs finances dans les années à venir, mais aussi de faire le point sur différentes perspectives et scénarios, comme la métropolisation ou encore la perspective d'un Grand Bastia. Une étude qui, selon Louis Pozzo di Borgo, permettra « *d'avoir des discussions sereines* » sur ce que pourrait être le territoire dans les années à venir. ■ CG

DÉSORDRE FONCIER

## L'Assemblée nationale adopte une proposition de loi

**Le 28 janvier**, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi visant à « *l'assainissement cadastral et à la résorption du désordre de la propriété* » en Corse. Elle visait notamment à proroger de dix ans les dérogations accordées à la Corse en matière de droits de succession afin de permettre au Groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (Girtec) de terminer le travail entrepris depuis 2012 : s'il a permis la constitution de plus de 1800 titres de propriété, pour l'heure 70 % des parcelles corses disposent d'un titre foncier régulier contre 99 % au niveau national et il y aurait encore quelque 300 000 parcelles censées être détenues par des personnes physiques présumées décédées, car nées avant 1910. La proposition de loi s'est cela dit heurtée à plusieurs objections : les exonérations consenties représenteraient une perte de recette fiscale estimée à 50 millions d'euros par an et, soulignaient des députés de gauche, elles induisent « *un manque d'égalité des citoyens devant la loi et les charges publiques* ». In fine, sur les 146 députés présents pour débattre ce texte, 139 ont voté en sa faveur et 7 se sont abstenus. ■ AN

ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

## Ajaccio veut maintenir le cap des investissements

**Le 27 janvier**, le conseil municipal d'Ajaccio a débattu le rapport d'orientation budgétaire 2025. En dépit du contexte national (contraintes budgétaires, inflation persistante, instabilité) et d'une masse salariale qui représente 70 % du budget municipal et a progressé jusqu'à atteindre 73 millions d'euros en 2024 pour 1579 agents employés, la municipalité entend maintenir « *une politique d'investissement ambitieuse* » et ce, assure-t-elle, sans augmenter la pression fiscale. Depuis trois ans, la ville a investi 47 millions d'euros de dépenses d'équipement sur les 110 millions programmés pour le budget principal entre 2022 et 2027 dans le cadre du programme pluriannuel d'investissement. Pour le budget des parkings, 20 millions ont été alloués sur la période de 2024 à 2026. Restent 60 millions à investir sur le budget primitif sur les trois prochaines années, dont 40 % seront financés par l'emprunt. La poursuite du chantier de rénovation et d'extension du parking Diamant mobilisera quant à elle 12 millions pour la période 2025-2026. Pour 2025, le coût de la masse salariale devrait atteindre 74,7 millions soit une augmentation de 1,5 %. La dette globale de la ville s'élève à 106 millions et l'épargne brute, autrefois en hausse, devrait reculer de 5 millions en 2025. ■ AN



Photo EP • ICN



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

## CREATION SOCIETE

N° 01

### VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

### CORSE MEDICINA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : 15, rue Jean Jaurès

20137 Porto-Vecchio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 16 janvier 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale :**

### CORSE MEDICINA

**Siège social :** 15, rue Jean Jaurès, 20137 Porto-Vecchio

**Objet social :** - L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Monsieur Sébastien, Jacques, Dominique BRUSCHI demeurant 14, rue des Oliviers - 20137 Porto-Vecchio  
**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 10 janvier 2025, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** SCI PADULINA

**Objet social :** Acquisition - Propriété -

Administration de tous immeubles

**Siège social :** Pont de Chrichisani - Lieu dit Bonella - 20245 Galeria

**Capital :** 1.000 €. **Durée :** 70 ans.

**R.C.S :** Bastia

**Gérant :** Madame Alexandra LEDOUX demeurant Village - 20245 Galeria (Haute-Corse) ;

N° 03

### EUREX FIFM BASTIA

### A VIGNA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : LD Alzete

20221 Cervione

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CERVIONE du 15/01/25 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** A VIGNA

**Siège :** LD Alzete, 20221 Cervione

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital :** 1000 euros

**Objet :** L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à SANTA LUCIA DI MORIANI [20230], LD VALICELLA, figurant au cadastre de ladite commune, section A, sous les numéros 795 et 802, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;  
L'aménagement et la construction sur ce terrain ;

La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;  
L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

La construction de bâtiments ;  
La réalisation de travaux publics ;

La location de biens et droits immobiliers ;  
La vente de terrains aménagés ;

Et plus généralement toutes opérations quelconques, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur François Louis MANNINI, demeurant A Petrosa, 20221 Cervione. Né à Cervione le 24 août 1948

**Directeur général :** Madame Marilynne MANNINI épouse BOUTEILLE, demeurant LD DIRUDU, Lot 2, 20221 CERVIONE, née à BASTIA le 26 février 1988.

**La Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution le 23/01/2025, d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière

**DENOMINATION :** GHJUVANNAMARIA II

**SIÈGE SOCIAL :** 200, Strada Di E Teppe

Rosse, 20270 Aléria

**OBJET :** L'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

**DURÉE :** 99 ans

**CAPITAL :** 1.000 euros

**APPORTS EN NUMÉRAIRE :** 1.000 euros

**GERANCE :** M. Laurent MANENTI et Mme Pascale BATESTI, 200, Strada di E Teppe Rosse, 20270 Aléria

**CESSION DE PARTS :** Soumise à agrément à l'égard de tous

**IMMATRICULATION :** RCS Bastia.

N° 05

### PLOMBERIE

### DEPANNAGE CLIM

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-Dit Porcellone

20243 Prunelli Di Fiumorbo

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 16 janvier 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :**

### PLOMBERIE DEPANNAGE CLIM

**Siège :** Lieu-Dit Porcellone, 20243 Prunelli Di Fiumorbo

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Tout travaux de plomberie, installation, maintenance de tous systèmes de conditionnement d'air, de climatisation, de chauffage, de pompes à chaleur, travaux d'électricité en sous-traitance.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur BERARD Tony, demeurant Chemin des Bruyères, 20240 Ghisonaccia,

**La Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

Le Président.

N° 06

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Porto-Vecchio du 23 janvier 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** LCA

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Siège social :** Villa Ginestre, Bocca del Oro, 20137 Porto-Vecchio

**Objet social :** L'acquisition, la construction et l'aménagement de tous biens immobiliers, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par tous moyens, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance hormis la mise à disposition à titre gratuit de tout ou partie dudit ou desdits immeubles sauf autorisation délivrée au préalable à l'unanimité des associés, et, à titre exceptionnel, la cession des biens immobiliers dont elle est propriétaire par voie de vente ou autrement.

**Durée :** 99 ans à compter l'immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio

**Capital social :** 62.000 €

**Gérance :** Monsieur Jean-François CASTELLI, demeurant à Porto-Vecchio [20137], Bocca del Oro, Villa Ginestre, Madame Laetitia ALBANO épouse CASTELLI, demeurant à Porto-Vecchio [20137], Bocca del Oro, Villa Ginestre, Cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, délivré par l'assemblée générale extraordinaire des associés (décisions prises à l'unanimité des associés présents ou représentés).

La Gérance,

N° 07

### MAYO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 10, Rue Joffre

20260 Calvi

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 22/01/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** MAYO

**Siège :** 10, Rue Joffre, 20260 Calvi

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Bar, Glacier, Restauration

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président :** Monsieur Patrick SAN-

DRONI, demeurant Lieu-dit Colalto,

chemin de Timbore, 20260 Calvi

**La Société sera immatriculée** au RCS de Bastia.

Pour avis,

Le Président.

N° 08

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 17.01.2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** LOUISA

**Siège social :** Lieu-dit Strallerone, 20230 Canale Di Verde

**Objet social :** - L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de ces immeubles et de ceux dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

- La mise en valeur des immeubles dont la Société est propriétaire.

- La gestion de patrimoine immobilier.

- L'emprunt de tous fonds ainsi que l'octroi à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties nécessaires à la réalisation de cet objet.

- Éventuellement la mise à disposition à titre gratuit à un [ou plusieurs] associé(s) de tout ou partie des immeubles dont la Société est propriétaire.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation.

- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

**Gérant :** Madame Sabrina, Victoire, Simone GAFFET, demeurant Route de Capanella, 20243 Prunelli-Di-Fiumorbo

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas sauf pour les cessions entre associés ; Agrément obtenu par décision collective des associés prise à l'unanimité.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**CABINET LEONELLI**

Avocats

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél : 95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 23.01.2025, il a été constitué sous la dénomination sociale « SCI L.M.S. » une Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous immeubles et biens immobiliers.

Le siège social est fixé à BIGUGLIA (20620), Lotissement Le Bevinco, n°70. La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 Euros. Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 Euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Madame Josepha, Antoinette TROJANI épouse MURATI, demeurant à BIGUGLIA (20620), Lotissement Le Bevinco, n°70, née le 18 juin 1966 à Bastia (Haute Corse), laquelle jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, La Gérance.

N° 10

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 21 janvier 2025.

Dénomination : SASU BJ.

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Siège social : Hameau Sainte-Marie, 20253 Patrimonio.

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger : La création et l'exploitation de toute activité commerciale et notamment en ce qui concerne une activité bar restaurant fonctionnant en saison estivale sur le territoire de la commune de Saint-Florent. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Durée de la société : 99 années.

Capital social fixe : 200 euros

Cession d'actions et agrément : Les transmissions d'actions consenties par l'associé unique s'effectuent librement. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : Président : Monsieur Valentin GILORMINI, Hameau Sainte-Marie, 20253 Patrimonio.

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

M. GILORMINI Valentin.

**LSAT**

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 100 euros

Siège social : Lieu-dit Chjusella  
20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 14/01/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : LSAT

Siège : Lieu-dit Chjusella, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 100 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : La prise en location gérance de tous établissements ou activités liés à la restauration sous toutes ses formes, notamment restaurants, bars, cafés, brasseries, traiteurs, services de restauration à emporter, de livraison ou sur place ; La préparation, la fabrication et la vente de tous produits alimentaires ou boissons, alcoolisés ou non, ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires. L'organisation d'événements, réceptions et manifestations diverses ; La formation professionnelle et le conseil dans les domaines de la restauration, de la gastronomie ou de l'hôtellerie.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Sylvia Augustine MONDOLONI, demeurant Lieu-dit Chjusella di Muratellu, 20137 Porto-Vecchio. La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.  
Le Président.

N° 12

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP en date du 17/12/2024, il a été constitué une SARL à Associé Unique dénommée DEBOSELAGE 2B Capital : 1000€ Siège social : 16B, Lot Campo Meta, 20600 FURIANI Objet : Toutes activités de débosselage sans peinture, réparation de carrosserie et entretien de véhicules automobiles, utilitaires ou autres, activités connexes ou liées ; Formation non réglementée dans le domaine automobile. Gérant : Jean-Marie SILVA DOS SANTOS, 16B, Lot Campo Meta, 20600 FURIANI Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Bastia.

**CABINET EXPERTISE**

COMPTABLE

CAMPAGNA JEAN MARIE

Lieu-dit Ardisson - 20600 Furiani

04.95.33.06.56

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

DENOMINATION : S.A.S.U MGP CORSE

SIEGE SOCIAL : Lotissement la Marinica - Numéro A161 - 20290 Lucciana

OBJET : La production d'ouvrages en pierre et matériaux similaires, sculptés, taillés ou autrement façonnés destinée à la construction de bâtiments, de monuments funéraires, la fabrication de mobilier en pierre. Travaux de pose de tout types de matériaux en pierre et composites, et en particulier le marbre, granit et ardoise, pierre de taille et ce pour les professionnels et les particuliers. L'entretien extérieur et intérieur, ainsi que le nettoyage des bâtiments, et cimetières. L'achat et la revente de tout types de matériaux en pierre et composites, ainsi que les accessoires de pose de ces matériaux, et ce pour les professionnels et les particuliers.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 2000 Euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 2000 Euros

APPORTS EN NATURE : 0 Euros

Président : Est nommé Président de la Société : Mr MENOUE Francis Aimé.

Etat civil : Né le 21 Juin 1968 à Castre [Tarn] et de nationalité Française.

Régime matrimonial : Marié sous le régime de la communauté le 02 Août 2014, à Roquecourbe [ Tarn ] avec Mde BALLAREL Christine Michèle. Née le 26 Décembre 1966 à Paris 14ème, de nationalité Française, Majeure, [régime non modifié depuis ainsi qu'elle le déclare]. Adresse : Lotissement La Marinica - Numero A161 - 20290 Lucciana

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 14

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé du 20 janvier 2025, dument enregistré sous les références 2B04P31 2025 N 00060, une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes a été constituée :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question emprunter en constituant ou non une garantie hypothécaire sur un bien appartenant à la société.

Dénomination sociale : KERO.

Siège social : ALERIA [20270], 61 A

Strada da Brugiatu a Suartellu.

Durée : 99 ans

Capital social : Mille Euros (1000,00 Eur).

Les cessions de parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants : Monsieur Yann GAZZO et Madame Christelle JACQUEMOND demeurant ensemble à ALERIA [20270], 61 A Strada da Brugiatu a Suartellu.

RCS : Bastia.

Pour avis.

**PRINCIPESSA**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 20.000 euros

Siège social : Chemin du Prunello

20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 20 janvier 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : PRINCIPESSA

Siège : Chemin du Prunello, 20137

Porto-Vecchio

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 20.000 euros

Objet : Restaurant pizzeria, tous types de restauration rapide, préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter ou en livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 5 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur SECONDI Bati, Jules, Jacques, demeurant Chemin du Prunello - Immeuble JND - Appt 2 - 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 16

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date du 13 janvier 2025, à BASTIA (20200), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

ITN CONSULT

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Objet : La prestation et le conseil en services informatiques, architecture et infrastructure réseaux, en téléphonie et télécommunication, et l'achat et la vente de tous produits en relation avec les activités précitées.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : 1, Pulinettu, 20230 Pietra Di Verde

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusive-ment.

Président : Monsieur GUILLIER Jérôme, Charles. Né le 08 décembre 1961 à VILLEURBANNE [Rhône], demeurant au 11, Avenue Maréchal Sébastiani, 20200 BASTIA, de nationalité française, Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 17

**MENUISERIE  
VITRERIE GILBERT**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 200 euros  
Siège social : Vigna Maggiore  
20113 Olmeto

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à OLMETO du 13/01/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

**MENUISERIE VITRERIE GILBERT**

Siège social : Vigna Maggiore - 20113 Olmeto

Objet social : Tous travaux de menuiserie bois et pvc ; Pose de menuiserie extérieure ; Tous travaux de peinture et vitrerie.

Durée : 99 ans

Capital social : 200 euros

Gérance : M. Gilbert, Georges, François CIOCHETTO et M. Roger, Jacques, Gilles CIOCHETTO, demeurant tous deux 11, Vigna Maggiore, 20113 Olmeto  
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

### MODIFICATION GERANT

N° 18



**MPDN AVOCAT  
SELARL d'Avocat**  
Au capital de 150.000 €  
**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
Avocat au Barreau d'Ajaccio  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
Lieu-dit Cantone  
Résidence U Sant'Antonu  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGE du 02/01/25, les associés de TOPOSUD, SARL au capital social de 55.000 € dont le siège est Padulella, 20146 SOTTA [454 060 419 RCS AJACCIO] ont décidé de nommer en qualité de Gérant Monsieur Pierre AGOSTINI, demeurant Lot 45, Allée du Toro, Marine de Santa Giulia, 20137 PORTO-VECCHIO, à compter du même jour pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Nadine AGOSTINI, démissionnaire.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 19

### SARL CORSITHERM DIFFUSION

SARL au capital de 100.000€  
Siège : Lieu-dit Corso - Folelli  
20213 Penta di Casinca  
407 794 445 RCS Bastia

En date du 10/09/2024, les associés ont décidé de nommer Gérant, M. PIACENTINI Denis demeurant Place de la Fontaine, U Casone, CROCICCHIA, 20290 CROCICCHIA à compter de ce jour, en remplacement de M. ADREIT Romain, démissionnaire à compter de ce jour.  
Formalités au RCS de Bastia.

N° 20

**CONTACT CONSTRUCTION**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 20.000 euros  
Siège social : Res Faustina - Bât D  
20200 Ville-Di-Pietrabugno  
RCS Bastia 839 762 069

Aux termes d'une délibération en date du premier janvier 2025, la collectivité des associés a nommé en qualité de Cogérants M. Elias DOS SANTOS BARCELOS, demeurant Marine de Sisco, 20233 SISCO ainsi que Madame Elodie NICOLAI épouse FAVALE, demeurant Res Les Jardins d'Appolonie, 20200 BASTIA, pour une durée indéterminée à compter du premier janvier 2025, et ceux-ci en plus du Gérant actuel M. Robert FAVALE.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

### CMC

SARL au capital de 1000 €  
Siège social : 15, Rue Clémenceau  
20260 Calvi  
RCS Bastia 948 677 695

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 12/12/2024, il a été décidé de nommer M. ORSINI-AGOSTINI Thomas demeurant Résidence Cantanelo, 20214 CALENZANA en qualité de Gérant en remplacement de M. NEGRONI Jean-Paul, à compter du 12/12/2024. Modification au RCS de BASTIA.

N° 22

### SELARL INF12A

Société d'Exercice Libéral  
à Responsabilité Limitée d'Infirmiers  
Au capital de 200.000 euros  
Siège social : Av de La Grande Armée  
Laetitia Bonaparte - Bât B  
20000 Ajaccio  
878 158 914 RCS Ajaccio

L'AGO réunie le 1er janvier 2025 a pris acte de la démission de M. Pierre-Luc CAPIA de ses fonctions de Cogérant et a désigné en remplacement M. Antoine, Marc RENUCCI-SIMEONI demeurant Les Terrasses du Stiletto, Col du Stiletto, bât. C2, 20090 Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

### MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 23

### EUREX FIFM BASTIA

**LES BOUCHONS CORSES**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 33.400 euros  
Siège social : ZI Tragone - N°26  
20620 Biguglia  
432 292 647 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LES BOUCHONS CORSES a décidé de transférer le siège social du ZI TRAGONE, N°26, 20620 BIGUGLIA au ZI TRAGONE, N°24, 20620 BIGUGLIA à compter du 2 janvier 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 24



**MPDN AVOCAT  
SELARL d'Avocat**  
Au capital de 150.000 €  
**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
Avocat au Barreau d'Ajaccio  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
Lieu-dit Cantone  
Résidence U Sant'Antonu  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGE du 20/11/2024, les associés de OMARA EDITIONS, SARL au capital social de 4000 euros [902 135 888 RCS AJACCIO] ont décidé de transférer le siège social de PORTO-VECCHIO [20137] à VESCOVATO [20215], Torra, Lieu-dit Aghja Rossa, à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 25

### Le Bout Du Monde

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 100.000 euros  
Siège social : Villa A Mora  
Route de Canececco, 20260 Calvi  
510 902 877 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2024, la gérance de la société à responsabilité limitée Le Bout Du Monde a décidé de transférer le siège social du 34, rue Clémenceau, 20260 CALVI au Villa A Mora, Route de Canececco, 20260 CALVI et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

### MODIFICATION STATUTAIRE

N° 26

### LMCC INVEST

Société Civile  
Au capital de 16.666,66 euros  
Siège social : 7, rue Saint Hilaire  
31000 Toulouse  
En cours de transfert à :  
L'Alza-Sari - 20145 Solenzara  
831 270 012 RCS Toulouse

### AVIS DE MODIFICATION

Par acte du 25 juillet 2024, les associés ont pris les décisions suivantes :  
- Le siège social a été transféré de 7, rue Saint Hilaire - 31000 TOULOUSE à L'Alza-Sari - 20145 SOLENZARA, à compter du 25 07 2024. La société qui, en raison de son nouveau siège, sera immatriculée au RCS d'AJACCIO, est une société civile au capital de 16.666,66 euros, constituée pour une durée de 99 ans et ayant pour objet exclusif la prise de participation au capital de la société FONCIERE CATALANE SAINT JACQUES. Le Gérant est Monsieur Pierre- Emmanuel COT-QUILICI demeurant L'Alza-Sari à 20145 SOLENZARA.  
- Le capital a été réduit de 83.333,34 euros pour être porté de 100.000 à 16.666,66 euros. Les articles 4 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 27



**MPDN AVOCAT  
SELARL d'Avocat**  
Au capital de 150.000 €  
**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
Avocat au Barreau d'Ajaccio  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
Lieu-dit Cantone  
Résidence U Sant'Antonu  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGE du 02/01/25, les associés de GL, SAS au capital social de 1000 € dont le siège est Rond-Point de la Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO [980 043 103 RCS AJACCIO] a décidé de nommer la société LPM, dont le siège est Lotissement de Saint Cyprien, Chemin Felicità, 20137 LECCI [979 927 902 RCS AJACCIO], en qualité de Président, à compter du même jour pour une durée indéterminée, en remplacement de la société CVG, démissionnaire. LPM a nommé Monsieur Pierre-Paul LECCIA en tant que représentant. Celui-ci a démissionné de ses fonctions de DG, à compter du même jour. Le nom des dirigeants ne figurera plus dans les statuts, lesquels ont été modifiés en conséquence.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 28

### SS PEINTURES

SASU au capital social de 1000 Euros  
Siège social : Lotissement Sole E Mare  
Route de Poggiole  
951 981 661 RCS Bastia

### TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

Le "05/01/2025", " L'assemblée générale extraordinaire " a décidé de transformer la Société en "SARL".  
En conséquences :  
a) Il a été mis fins aux fonctions de : Carlu, Andria, SISTI, Président.  
b) Ont été nommés : Carlu, Andria, SISTI, Gérant.

Pour avis.

N° 29



**MPDN AVOCAT  
SELARL d'Avocat**  
Au capital de 150.000 €  
**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
Avocat au Barreau d'Ajaccio  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
Lieu-dit Cantone  
Résidence U Sant'Antonu  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGE du 02/01/25, les associés de TOPOSUD, SARL au capital social de 55.000 € dont le siège est Padulella, 20146 SOTTA [454 060 419 RCS AJACCIO] ont décidé d'étendre l'objet social à l'activité de production et vente d'électricité. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.



**MPDN AVOCAT  
SELARL d'Avocat**

Au capital de 150.000 €  
**Maître Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**  
Avocat au Barreau d'Ajaccio  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
Lieu-dit Cantone  
Résidence U Sant'Antonu  
20137 Porto-Vecchio  
Tel : 04 95 24 51 36

Suivant AGE du 05.01.25, les associés de la société « JO & PM », SAS au capital de 1710 €, 101, Stritta di a Cudetta, 20131 PIANOTTOLI-CALDARELLO (RCS AJACCIO 824 282 172) ont décidé de modifier l'objet social de la société qui sera, à compter du même jour, « l'exploitation d'un hôtel, restaurant, glacier ». L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 31

**SARL ARBIMEX**

Au capital de 100€  
Siège social : 12, Avenue Emile Sari  
20200 Bastia  
920 049 327 RCS Bastia

**MODIFICATIONS  
STATUTAIRES**

AVIS DE CESSION  
DE PARTS SOCIALES  
AVIS DE CHANGEMENT  
DE SIÈGE SOCIALE

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2024, il a été décidé de transférer le siège sociale au 18, bis Avenue Emile SARI, 20200 Bastia et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.  
La cession de 5% de parts sociales à M. David DAMIANI.  
La cession de 5% de parts sociales à M. Renald CHIUDINI.  
Et de modifier en conséquence l'article 15 des statuts.

N° 32

**SCI P.a.l.M's**

Au capital de 1000€  
Siège social :  
12, Lotissement Macchia di Cervi  
20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE PUBLICITE  
DU PROCES VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE  
DU 01 janvier 2024**

**MODIFICATION  
DE L'OBJET SOCIAL**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 01 janvier 2024, il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 01 janvier 2024.  
En conséquence, l'article "2" des statuts a été modifié comme suit :  
\* Ancienne mention :  
ARTICLE 2 - OBJET

La société a pour objet :

- La location de meublés de tourisme avec prestations para-hôtelières,  
- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.  
- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, ou location ou autrement, de tous les immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,  
- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés.  
- Et généralement toutes les opérations civiles et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.

\* Nouvelle mention :

ARTICLE 2 - OBJET

La société a pour objet :

- La location de meublés de tourisme avec prestations para-hôtelières,  
- La promotion immobilière.  
- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.  
- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, ou location ou autrement, de tous les immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,  
- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés.  
- Et généralement toutes les opérations civiles et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, à la condition qu'elles ne puissent porter atteinte au caractère civil de l'activité sociale.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**MODIFICATION  
CAPITAL SOCIAL**

N° 33

**NAVIS CUSTOS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 480.000 euros  
**Porté à 612.000 euros**  
Siège social : 5, Boulevard Sampiero  
20000 Ajaccio  
532 194 222 RCS Ajaccio

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/10/2024,  
- Du certificat de dépôt des fonds établi le 17/01/2025 par la banque BNP PARIBAS,  
- Du procès-verbal des décisions du Président du 17/01/2025 constatant la réalisation de l'augmentation de capital,  
Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 132.000 euros par émission de 132.000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 480.000 euros à 612.000 euros.  
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt mille [480.000 euros].

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à six cent douze mille [612.000 euros].

Mention : RCS Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**CORSICAPRESS EDITIONS**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 25.000 euros  
**Porté à 150.000 euros**  
Siège social : 114, Rue Claude Papi  
1, Immeuble Agostini  
ZI Erbajolu - 20600 Bastia  
528 790 033 RCS Bastia

- Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 décembre 2024,  
- Du procès-verbal des décisions du Président du 21 décembre 2024 ; constatant la réalisation de l'augmentation de capital.  
Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 125.000 € euros par émission de Cinq Mille actions nouvelles de numéraire, et porté de 25.000 euros à 150.000 euros, par fusion par absorption de la SAS PRESSE MEDIAS COMMUNICATIONS, SAS au Capital de 112500 €, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le N° 538971367 au RCS de Nanterre,  
En conséquence, l'article 6 & 7 des statuts a été modifié.  
Nouvelle mention article 6 - L'AGE DU 26-12-2024 a constaté l'augmentation du Capital décidée par l'AGE du 31.10.2024.

\* Ancienne mention 7 :

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros [25.000 euros].

\* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros [150.000 euros].

Pour avis, Le Président.

**DISSOLUTION  
LIQUIDATION**

N° 35

**DOMAINE DE TARCO**

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 100.000 euros  
Siège social : 43, Route de Bastia  
La Trinité, 20137 Porto-Vecchio  
**Siège de liquidation :**  
43, Route de Bastia - La Trinité  
20137 Porto-Vecchio  
898 683 883 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur SUSINI Charles, demeurant 43, route de Bastia, la Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 43, route de Bastia, La Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO.  
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE  
"STELA" (SCI STELA)**

SCI en liquidation  
Au capital de 1000 €  
Siège social :  
300, route de Campo Vallone  
20620 Biguglia  
Immatriculée sous le n° 481 564029  
Au RCS de Bastia.

Par Assemblée Générale Ordinaire du 31/12/2019, la cessation définitive des activités de la SCI a été prononcée. Les comptes définitifs de liquidation ont été approuvés, quitus a été donné au liquidateur M. Laurent SERPAGGI, demeurant 300, route de Campo Vallone, 20620 BIGUGLIA pour sa gestion, et il est depuis déchargé de son mandat. À compter du 31/12/2019, la dissolution et la liquidation définitives ont été constatées. En l'occurrence la radiation de la SCI du RCS de BASTIA est effective. Selon le PV d'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/01/2025, le précédent PV d'AGO du 31/12/2025 est prorogé jusqu'à nouvel ordre, afin de poursuivre les formalités prescrites en la matière, et prononcer définitivement la dissolution.

N° 37

**ANTOINE LOUISE  
MAISETTI**

SARL au capital de 1000 €  
Siège social : Gialla  
20170 San-Gavino-Di-Carbini  
909 372 484 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 31/12/2024, il a été décidé de la dissolution de la société à compter du 31/12/2024, de nommer en qualité de Liquidateur Monsieur Antoine-Dominique MAISETTI demeurant LIEU-DIT GIALLA, 20137 PORTO-VECCHIO, et de fixer le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.  
Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 38

**DIFFERENCE**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 7622,50 euros  
Siège : Immeuble le Bosquet  
20600 Bastia  
**Siège de liquidation :**  
Résidence Palais de Justice  
Bâtiment A - 20200 Bastia  
422 416 081 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 31 décembre 2024 au siège de la liquidation, Résidence du Palais de Justice, Bâtiment A, 20200 Bastia, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Patricia Lecullier épouse Salerno, demeurant Résidence du Palais de Justice, Bâtiment A, 20200 Bastia, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

# RANCH PAGANACCIU



*Une envie de pleine nature et  
d'une expérience unique ?*

## BALADE À CHEVAL

- *Promenade à l'heure ou à la journée*
- *Baignade dans la rivière avec les chevaux*
- *Accessible à tous les niveaux*
- *Toujours en petit comité*

VILLAGE DE PENTA - 20213 PENTA-DI-CASINCA

☎ 07 77 70 57 72



 ranch.paganacciu

 Ranch Paganacciu



 ranch.paganacciu@gmail.com



## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

### COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

#### MARCHÉ DE SERVICES

Identification du pouvoir adjudicateur :

Noms et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de San Martino di Lota  
BP32, 20200 San Martino di Lota,  
Tél. [+33] 4 95 31 02 85. Fax [+33] 4 95 32 00 93  
Email : [mairie@sanmartino.corsica](mailto:mairie@sanmartino.corsica) ;  
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>

Objet du marché : Contrats d'assurances relatifs aux risques "Responsabilité civile-patrimoine-véhicules et protection juridique".

Marché décomposé en 3 lots, possibilité de répondre à un ou plusieurs lots :

Lot n°1 - Assurance "Dommages aux biens-Responsabilité civile et risques annexes" (à titre indicatif, surface totale développée hors œuvre de référence : 6650 m<sup>2</sup>)

Lot n°2 - Assurance "Flotte automobile et risques annexes" (Nombre de véhicules : 9.)

Lot n°3 - Assurance "Protection juridique des agents et élus" : [55 personnes à assurer]

Ceci est un avis supplémentaire en application de l'article R2131-18 du Code de

La Commande Publique.

L'avis intégral de l'appel l'avis d'appel public à la concurrence figure au B.O.A.M.P :

Numéro de l'avis : 25-9314

Lien direct de la consultation :

<https://www.klekoon.com/detail-consultation/90750/1>

Marché n° : 01/2025. Réf. Procédure ASSUR-RDC-01-2025

Date limite de réception des offres : le 27 février 2025 à 12 heures

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 24 janvier 2025.

N° 40

### PJS NOTAIRES

2, Place Delorme - 44000 Nantes

#### CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

#### COMMUNE DE LEVIE

Suivant acte reçu par Maître Pascal QUILICHINI, Notaire à NANTES, le 19 décembre 2024, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Don-César SERRA, retraité, demeurant à LEVIE [20170], Né à SAINT MAIXENT [72320], le 05 janvier 1946 divorcé Madame Marie Dominique MALLARONI, Il a possédé depuis au moins cinquante ans :

Sur la commune de LEVIE [20170], lieu-dit OLMICCIA

Les parcelles cadastrés :

Section C numéro 581 d'une superficie de 04 a 18 ca

Section C numéro 924 d'une superficie de 01 a 95 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : « Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [office.44160@pjs.notaires.fr](mailto:office.44160@pjs.notaires.fr)

N° 41



### MAIRIE DE CASAGLIONE CORSE DU SUD

#### AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

#### MODIFICATIONS SIMPLIFIÉES DU PLU

Par arrêtés du 29 novembre 2024, affichés au siège de la Commune de Casaglione, le Maire de Casaglione a ordonné la mise à disposition du public des documents relatifs aux modifications simplifiées n°04 et n°05 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Casaglione.

Les pièces de ce dossier seront tenues à la disposition des intéressés, au siège de la commune de Casaglione situé 1, Piazza di a Casa Cumuna, 20111 Casaglione, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à compter du 08 février et jusqu'au 08 mars 2025 inclus.

Durant toute la durée de la mise à disposition ces mêmes pièces seront disponibles sur le site internet de la Commune : <https://www.casaglione-tiuccia.corsica> et les observations pourront être consignées sur les registres prévus déposés au siège de la commune.

Au terme de la mise à disposition, le Conseil municipal pourra approuver par délibération les modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme de Casaglione.

Le Maire, M. Ours Pierre ALFONSI.

N° 42

### AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

#### REGULARISATION DE 7 RESSOURCES EN EAU POTABLE

#### COMMUNE DE PIETRA-DI-VERDE

2ème Parution,

DUREE DES ENQUÊTES : du lundi 27 janvier 2025 au vendredi 14 février 2025  
SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

\* Mairie de Pietra-di-Verde [Mucchio, 20230 Pietra-di-Verde]

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR :

Madame Raphaëlle DAVIN, commissaire enquêteur, architecte-urbaniste, recevra le public en mairie de Pietra-di-Verde selon les modalités suivantes :

- le lundi 27 janvier 2025, de 9h00 à 12h00 ;
- le mercredi 5 février 2025, de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 14 février 2025, de 9h00 à 12h00.

Monsieur Frédéric MORETTI, Ingénieur territorial, a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations à la commissaire-enquêtrice par téléphone [04 95 36 24 02].

Les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de Pietra-di-Verde.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse [<https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique/>].

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique à la direction départementale des territoires [ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr], au plus tard le vendredi 14 février 2025, date de clôture des enquêtes.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sur l'utilité publique et l'enquête parcellaire du projet sera tenue à la disposition du public en mairie de Pietra-di-Verde, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie de Pietra-di-Verde. Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 43

N° PC : 2025RJ0001

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 28/01/2025 prononçant liquidation judiciaire immédiate de la société O POWER SAS, 15, bis rue César Campinchi, 20200 BASTIA. La conception, le développement, la production, la commercialisation, la location de systèmes, de produits et services dans le domaine de l'énergie. 889 072 989 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SARL EPILOGUE, représentée par Me Guillaume LARCENA, 28, Boulevard Pascal Paoli, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 06/01/2025. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 44

N° PC : 2025RJ0002

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 28/01/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société WR CONSTRUCTION 2B SAS, Strada d'a Curnice, 20200 SANTA-MARIA-DI-LOTA. Gros oeuvre et second oeuvre. 837 517 010 RCS Bastia 837 517 010 RM 20. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 30/09/2024.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 45

N° PC : 2025RJ0004

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 28/01/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure redressement judiciaire à l'égard de la société DE MORO CONSTRUCTIONS SARL [], avenue Saint-Marc, Avenue du Juge Falcone, 20200 BASTIA. 402 735 971 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA, Administrateur : SARL HORIZON AJ REPRESENTEE PAR ME JOHANNA FABRE, 5, Rue Grignan, 13006 MARSEILLE. Mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion. Date de cessation des paiements le 24/05/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 46

N° PC : 2025RJ0003

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 28/01/2025 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur CIMIGNANI Jaimie Nicolas [], lieu-dit Route Nationale 198 - Immeuble Corsica - Moriani Plage - 20230 SAN-NICOLAO. 389 757 501 RCS Bastia. Mandataire judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 15/10/2024. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.



# Annonces légales

**TRANSMETTEZ  
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

**☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40**

**al-informateurcorse@orange.fr**

# PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

## 24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes règlementaires en vigueur et n'est pas négociable



### **BULLETIN D'ABONNEMENT**

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à  
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

#### **OUI, JE M'ABONNE**

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal     Ville \_\_\_\_\_

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):**

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN  
J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

#### **Ci-joint mon règlement par**

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN  CARTE BANCAIRE

N°

Expire fin Clé   *les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire*

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS EDITIONS SAS - RCS BASTIA 528 790 033





## LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

(linguacorsica@gmail.com)

## DES MILLE ET DES CENTS, NOMS DE NOMBRE, DE LIEUX ET DE PERSONNES



\* «Une journée à la mer, seul avec Milleliri» - Ça me plaît beaucoup quand Paolo compte»

Certains noms de famille sont de nature à débrider l'imagination des étymologues invétérés, de même que les types onomastiques contenant des nombres et dont la motivation précise reste souvent mystérieuse, comme par exemple CENTOFANTI (un ouvrage américain traduit «*hundred soldiers*»: J.G.Fucilla 1949 *Our Italian surnames*), CENTOSANTI (c'est aussi le nom traditionnel d'une crypte richement décorée à Matera en Italie du Sud [ilmiotg.it]), CENTANNI, CENTONZE, CENTAMORE (un dictionnaire sicilien décode: «cent ans», surnom destiné à porter chance; «cent onces», «cent amours», mais centanni peut aussi être le nom d'une plante, l'agave: G. Caracausi 1993). On a aussi VENTISETTE ou (en Corse seulement) VENTIMILA, VENTIMILLA, qui fait penser à VENTIMIGLIA, nom de famille et toponyme (en Ligurie mais aussi en Sicile). Rappelons ici un détail historique (?): l'émigration d'une centaine de familles en provenance de Ligurie qui reconstruisirent au XVI<sup>e</sup> siècle Porto-Vecchio, renommée à cette occasion Ventimiglia La Nuova [F. Amalberti 1985]. Le nom de famille MILLELIRI semble propre à la Corse: l'Italie ne connaît que la forme MILLELIRE (très rare cependant). MILLESCAMPS, rare en Corse et absent en Italie, évoque (une maison) au milieu

des champs. Nous donnons ci-après quelques exemples de noms de lieux corses (en graphie IGN) avec une base évocant (peut-être!) un nombre: pour certains l'interprétation semble évidente, certains autres ne manqueront pas de susciter les explications les plus audacieuses (MILLELIRI «*pourrait être le surnom d'un usurier ou d'un banquier*»! C. Paoli 2009), bien que les spécialistes les plus chevronnés préfèrent souvent «donner leur langue au chat» (par exemple pour le Passo di Cento Croci en Italie on atteste la forme Centus Cruces au 12<sup>e</sup> s. tout en observant: «*Rimane però ignota la motivazione storica del riferimento alle 'cento croci'*»)[*Dizionario di toponomastica*, UTET 1990].

**Noms de lieux.** Bocca Di Cento Chiave (Palasca 2B); Bocca Di U Vint'Unu (Petreto-Bicchisano 2A); Capu a Due Omi (Avapessa 2B); Centu Mani (Sartène 2A); Centu Mezzini (Ville-Di-Paraso 2B); Cinquanta Lire (Bastelica 2A); Domaine de Centu Chiava (Borgo 2B); e Due Forche (Vico 2A); e Tre Funtane (Cargiaca 2A); e Tre Petre (Afa 2A); e Tre Petre (Afa 2A); e Tre Signore (Ota 2A); Etang de Ventilegne (Bonifacio 2A); Forêt des Cinq Communes (Guitera-les-Bains 2A); Forêt des Quatre Communes du Vijanu (Fozzano 2A); Funtana

«Des milliers de noms de lieux qui meublent les terroirs sont menacés lorsque les autorités ne comprennent pas que les transformations qui touchent les méthodes de travail, le transport et l'habitat doivent se réaliser dans le respect des identités culturelles. Il faut combattre l'idée selon laquelle l'accès à un meilleur niveau de vie passe par le renoncement aux legs des générations précédentes.» M. Richard

a Tre Ciottule [Lento 2B]; Funtana Di Tre Occhi à U Tango [Morosaglia 2B]; I Cinque Frati [Albertacce 2B]; I Dui Mulini [Mazzola 2B]; les Quatre Chemins [Porto-Vecchio 2A]; Mont Tretorre [Azzana 2A]; Nove Piane [Crocicchia 2B]; Numéru Quattru [Biguglia 2B]; Pointe des Sept Lacs [Corte 2B]; Pont de Centu Chiave [Corte 2B]; Pont des Cinq Arcades [Galéria 2B]; Pont des Six Arcades [Venzolasca 2B]; Ponte a Tre Porte [Sant'Antonino 2B]; Punta Deci Bughi [Piazzole 2B]; Punta Di Sette Nave [Pietrosella 2A]; Punta Di Ventilegne [Figari 2A]; Quattru Occhi [Bonifacio 2A]; Quattro Parti [Mazzola 2B]; Ravin de Quattrovile [Guagno 2A]; Ruisseau de Centu Mezzini [Ville-Di-Paraso 2B]; Ruisseau de Sette Guadelle [Castifao 2B]; Ruisseau de Tre Fontane [Ficaja 2B]; Ruisseau de Tre Fontane [Vezzani 2B]; Ruisseau des Sette Fontane [San-Giovanni-Di-Moriani 2B]; Santo Tre [Castifao 2B]; Sette Guadelle [Pietracorbara 2B]; Sette Rustaje [Furiani 2B]; Sette [Coti-Chiavari 2A]; Source Captée de Sett'Occhi [Marignana 2A]; Tre Aje [Linguizzetta 2B]; Tre Castelli [Monticello 2B]; Tre Fiumi [Linguizzetta 2B]; Tre Fontane [Bastelica 2A]; Tre Fontane [Monticello 2B]; Tre Frati [Albitreccia 2A]; Tre Frati [Meria 2B]; Tre Funtana [Aghione 2B]; Tre Funtane [Alata 2A]; Tre Funtane [Bigorno 2B]; Tre Funtane [Zonza 2A]; Tre Manesche [Palasca 2B]; Tre Moline [Occhiatana 2B]; Tre Monti [Ville-Di-Paraso 2B]; Tre Paduli [Bonifacio 2A]; Tredoni [Isolaccio-Di-Fiumorbo 2B]; Trefocci [Biguglia 2B]; Treperi [Saint-Florent 2B].

**Noms de famille.** On retrouve les nombres dans les noms de famille. L'annuaire téléphonique régional corse [années 2000] mentionne une soixantaine de noms de famille susceptibles de renvoyer à des numéraux [cardinaux ou ordinaux]. Certains sont relativement plus fréquents en Corse, par exemple CENTOSANTI; MILCENT; MILLECAM; MILLELIRI; MILLESCAMPS; OTTAVI; OTTAVIOLI; OTTAVI; OTTAVY; OTTOMANI; QUATREVILLE; QUINTIN; SEGOND; TREBOSC; VENTIMILA; VENTIMILLA. D'autres ont la même fréquence relative en Corse et en Italie: CENT; CINQUERRUI; CINQUI; CINQUINI; MILLA; OTT; OTTO; QUINTA; SECONDI; SEI; TREMARI; TRIBOI; VENTISETTE. D'autres sont relativement plus fréquents en Italie: CENT; CINQUERRUI; CINQUI; CINQUINI; MILLA; OTT; OTTO; QUINTA; SECONDI; SEI; TREMARI; TRIBOI; VENTISETTE. Bien entendu il s'agit ici de fréquence RELATIVE car on compare deux ensembles aussi différents que la Corse [environ 300 mille habitants] et l'Italie [environ 60 millions, c'est-à-dire 200 fois plus]. Afin d'atténuer les inconvénients dus à la disparité évoquée des 2 ensembles [en Corse les noms les plus fréquents ne dépassent pas le millier, contre près de 50 000 en Italie], on peut comparer des pourcentages plutôt que des valeurs absolues. D'après les annuaires, FERRALI est en valeur absolue 2 fois moins fréquent en Corse qu'en Italie [69 abonnés contre 30] ce qui représente en pourcentages [arrondis] respectivement 0,02 % et 0,0003 % des abonnés: on considère donc que le nom est [relativement] plus fréquent en Corse. Des éléments

qualitatifs viennent appuyer les chiffres: si le nom pourrait représenter en Toscane une variante de FERRARI [dissimilation: R...R = > R...L], sa présence en Sardaigne où il est attesté dès le XIV<sup>e</sup> siècle [M. Maxia 2000] plaide en faveur d'une référence au corse *ferrale* «forgeron». En revanche CONTI est nettement plus fréquent en Italie aussi bien en valeur absolue [15 503 contre 30] qu'en pourcentage [0,02 % contre 0,06 %].

**CENTUPELLE: un mendiant dépenaillé?** Comme le nombre 1000 [voir notre chronique sur VENTIMILA], le nombre 100 a dans beaucoup de langues plusieurs emplois. Il représente souvent une valeur approximative, indéterminée ou même hyperbolique. M. Richard [Commission de toponymie du Québec] relève un danger qui n'a pas épargné la Corse: «Des milliers de noms de lieux qui meublent les terroirs sont menacés lorsque les autorités ne comprennent pas que les transformations qui touchent les méthodes de travail, le transport et l'habitat doivent se réaliser dans le respect des identités culturelles. Il faut combattre l'idée selon laquelle l'accès à un meilleur niveau de vie passe par le renoncement aux legs des générations précédentes». Selon le linguiste G.B. Pellegrini [*Toponomastica italiana*] les toponymes sont un précieux réceptacle de données folkloriques [démologiques pour employer un mot savant]: superstitions, traditions, personnages légendaires, souvent motivés par la valeur magique de certains nombres. Le type Centupelle, apparemment construit sur le nombre 100, est diversement transcrit par les sources officielles [IGN, FANTOIR]: Cento Pella [Osani, 2A]; Cento Pelle [Evisa, 2A]; Centopelli [Felce, 2B]; Centapelle [Barrettali, 2B] Cente Pelu [Calenzana, 2B] Centepelle [Manso, 2B]. Les dictionnaires italiens indiquent que centopelle correspond en français à «feuillelet» [*parte dello stomaco dei ruminanti, Treccani*]: Centopèlle [o centopèlli] [...] rifacimento del latino centipellio -onis, composto di centum «cento» e pellis «pelle». Quant aux dictionnaires corses, ils retiennent bien la mention «feuillelet [ou] troisième partie de l'estomac des ruminants», mais aussi, comme premier sens, «vieil habit usé et rapiécé» ou «mendiant dépenaillé» [DCF]. D'après les Motti [P. Casanova], les centupèlle désignent aussi un «genre de lirectes, tissus fabriqués sur chaîne avec des lanières de vieux linges». Dans la revue *Romania* [1910], D.S. Blondheim évoque les formes *cenpeil*, *centpoil* [«feuillelet»] ainsi qu'en ancien provençal *sempelch*, *centpelhos*, «cent peaux» ou «cent loques» au sens de «habit en loques, personne déguenillée». En corse, il semble bien que le terme ne soit guère employé qu'avec le sens de «chiffon» [loque, guenille] ou de «loqueteux» comme dans la citation du DCF: «E'affaccatu u mònacu carcu di stracci, paria un centupèlle» [S. Casanova]. Cet usage s'accorde avec le latin *cento* [onis] «couverture ou vêtement fait de différentes pièces cousues ensemble» [Ernout & Meillet] qui a donné en français «centon» [«étoffe ou vêtement fait de plusieurs morceaux de couleurs différentes»]. ■



# L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMÀ ...

## MUSICA

# A CANZONA CORSA È A POP URBANA DI FAYYART



**H** è sempre una cuntintezza di veda ghjuvanotti lanciassi inde a musica, ancu di più quand'elli scegli di prumova cù una manera muderna a lingua è a cultura corsa. Hè u casu di Florent Jouve, dittu Fayyart, autori, cumpunitori è intarpretu. Urighjinariu di Prunelli di Fium'Orbu, hè crisciutu in u rughjonu bastiacciu in una famiglia d'artisti, trà u so babbu, fotografu è videastu, è a so mamma, artista pittori. Bagnatu inde a musica da chjuculellu, ascolta dighjà assai canzoni corsi (Diana di l'Alba, I Campagnoli, Surghjenti, Canta u Populu Corsu...), varietà francesi (Jean-Jacques Goldman, Francis Cabrel, Patrick Bruel, Florent Pagny, Jenifer, Mylène Farmer, Jacques Brel, Indochine, Téléphone...) è internazionali (Zucchero, Umberto Tozzi, Whitney Houston, Depeche Mode, Cranberries, U2...). À partasi da a scola materna, hè sinsibulizatu assai à a musica grazia à u travagliu di u so maestru Ange Orati, unu di i fundatori di a prima squadra di u gruppu I Campagnoli. Appena più tardi, à l'età di 6 anni, principia à amparà à sunà di ghitarra ind'è Corsemusique.com fin'è i so 14 anni. Hè tandu ch'ellu cumencia à piglià corsi di cantu incù u gruppu Sumente nant'à un ripertoriu tradiziunali. S'hà da furmà à tempu à i percussioni cù David Crucciani (Diana di l'Alba...). A scuparta di sfarenti strumenti ghjunti da u mondu sanu u portani à allargà i so orizzonti. Compiu u cullegghju, si scrivi à u liceu Jeanne d'Arc di Bastia pà pudè integrà l'uzzioni musica di u stabilimentu. Hè tandu ch'ellu hà da fà un scontru ditarminanti, quillu di una profissora: Aurélia Tristani. Senza mai piantà d'incuragiscialu, pigliarà corsi di cantu tradiziunali à u cunservatoriu è farà un antru scontru chì firmarà stampatu, quillu cù François Berlinghi, cantadori, ghitaristu è professori di musiculugia à l'Università di Corsica. Hà da apprudundà i so cunniscenzi incù a cantarina Jacky Micaelli durante stazii, intarissendusi à tempu à a musica assistita da l'urinatori (MAO), imparendu solu da par ellu. Florent Jouve scegli senza sorpresa quand'ella hè ghjunta l'ora di ghjirassi ver di l'insignamentu superiori di studià a musiculugia à a Sorbonne in Parighji è à u cunservatoriu d'Évry. À u fà di scontri novi numerosi inde issi dui strutturi, s'intaressa di più in più à a musica urbana è elettronica (Disiz, Luidji, Mandragora, Damso, Orelsan, Bigflo & Oli, Kungs, La Petite Fumée, Gringe, Dinos, Youssoupha...). Compì a so licenza à l'Università di Nizza cù un mimoriu in etnumusiculugia dedicatu à l'impattu di a sucità pasturali nant'à a musica tradiziunali corsa. Dipoi oramai trè anni, hè profissori d'educazioni musicali in u cullegghju di Prunelli di Fium'Orbu è presidenti di l'associu Sinfoniarte, induv'ellu tramanda a so passioni à i so elevi. Florent Jouve cumponi è scrivi i so canzoni cù u nomu di scena Fayyart, ispiratu soprattuttu da i so dui surelli. I so creazioni sò tinti di pop urbana, di musica corsa, di varietà, d'electro è di musichi di u mondu. I so testi, ch'elli s'ghini in corsu o in francesi, sò ricchi è varii. Li piaci à trattà sughjetti com'è quillu di l'amori in tutti i so formi, o a difficultà di riescia à truvà a so piazza frà altru. A so primura? Fà evluà a cultura corsa ch'ellu teni cusì cara pà falla campà è sparghjale à u mondu sanu, ma dinò di sprima sintimi prufondi è a so visioni artistica oramai bella matura. Pà favvi un'idea di l'opara di Fayyart, andeti puru à ascoltà u so primu single in lingua nustrali, À tè, dispunibili nant'à tutti i piattaforni di streaming. Esci dinò u so primu EP, *Sonorus*, issu 31 di ghjinnaghju, arrighjstratu ind'è Atom Studio, purtatu da u musicanti Vincenzu Lota. ■

# A PACE È A SALUTE



Janvier 2024 commence avec un important incendie qui touche la région bastiaise. Alors que l'île est balayée par des vents violents, entre le 3 et le 4, le sinistre parti sur les hauteurs de Barbaggio dévore tout sur son passage et fait partir en fumée 230 hectares de végétation avant d'être maîtrisé. Après le feu Brando en décembre, c'est la seconde chaude alerte de l'hiver. La faute à des conditions climatiques changeantes auxquelles on doit également une absence quasi générale de neige sur les sommets de l'île en ce début d'année. Le 8, c'est l'effroi à Bastia après un faits divers sordide. Deux hommes et une femme sont retrouvés morts, touchés par des tirs d'arme à feu, dans un appartement du quartier Montesoro, tandis qu'un troisième homme, transporté à l'hôpital grièvement blessé, succombera à ses blessures quelques heures plus tard. Âgés d'une quarantaine d'années, toutes les victimes étaient « connues des autorités judiciaires », notamment pour « des faits d'usage de produits stupéfiants », précise le procureur de la République de Bastia, Jean-Philippe Navarre, dans un communiqué. Alors que l'incompréhension règne à Bastia, le 13, un homme finit par reconnaître être l'auteur des faits, mis en examen il est placé en détention provisoire. Selon le parquet de Bastia, il explique « s'être rendu au domicile des victimes qu'il connaissait pour se livrer à la revente de produits stupéfiants dans le but de les voler ». Sur fond de marginalité, ce faits divers vient mettre en lumière les phénomènes de la consommation et de trafic de stupéfiants qui explosent en Corse et gangrènent la société. Dans un autre registre, le 17, trois hommes sont interpellés en région ajaccienne et entendus par le parquet national anti-terroriste dans le cadre d'enquêtes préliminaires relatives à des faits de « destruction par moyen dangereux en bande organisée et en relation avec une entreprise terroriste ». Ils sont suspectés d'avoir participé à une vingtaine d'attentats qui avaient ciblé des résidences secondaires et des mairies et avaient été attribuées au mouvement Ghjuventù Clandestina Corsa en 2022-2023. Le 20, deux d'entre eux seront mis en examen pour « association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme ». On apprendra plus tard que cet éphémère groupe clandestin n'était en fait constitué que de trois jeunes gens, dont deux continentaux n'ayant épousé cette cause que par opportunisme. Le 29, le procès du trésor de Lava s'ouvre à Marseille. Félix Biancamaria et l'un de ses amis qui avaient inventé le trésor à la fin des années 1980

comparaissent pour avoir tenté de vendre un plat en or d'une valeur exceptionnelle. Fin mars, ils seront finalement respectivement condamnés à 12 mois et 8 mois de prison avec sursis pour recel de bien culturel. En politique, le 8, la Première ministre Elisabeth Borne présente la démission de son gouvernement. Elle sera remplacée quelques jours plus tard par Gabriel Attal, tandis que Gérald Darmanin conserve son poste de ministre de l'Intérieur et garde dans son portefeuille le dossier corse. De quoi rassurer les élus insulaires qui espèrent bien qu'en 2024 la révision constitutionnelle portant une évolution institutionnelle en faveur d'une autonomie de la Corse puisse aboutir. Signe positif, le 24, le nouveau Premier ministre assure qu'avec son gouvernement ils tiendront « les engagements du Président de la République ». « Nous allons poursuivre les travaux visant à faire apparaître dans la Constitution la mention de la Corse et affirmer au sein d'un article propre la reconnaissance d'une communauté historique, linguistique et culturelle », assure-t-il. Mais alors que Gérald Darmanin est attendu dans l'île pour continuer le travail début février, un caillou vient se glisser dans l'engrenage du processus d'autonomie à la fin du mois. Une dizaine d'hommes lourdement armés et cagoulés se revendiquant du FLNC tiennent en effet une conférence de presse clandestine telle qu'on n'en avait pas vu depuis plusieurs années, par laquelle l'organisation souhaite dénoncer « une colonisation de peuplement » en Corse et avertir que « l'autonomie évoquée ne sera pas en mesure de préserver le peuple corse dans sa survie ». Enfin, le 28, à l'issue de l'assemblée générale constitutive d'a Chjama Patriotta, une initiative lancée quelques mois plus tôt par le collectif de prisonniers Patriotti, Nazione, un mouvement indépendantiste est créé et vient complètement absorber le parti Corsica Libera. ■ Manon Perelli

## UN AN PLUS TARD

Au fil des dissolutions, motion de censure et changements successifs de gouvernement, la question corse semble être devenu le cadet des soucis de l'État. Même si depuis Paris on assure être toujours pleinement mobilisé sur le sujet et qu'on garantit l'adoption d'une loi organique d'ici fin 2025, peu nombreux sont ceux qui croient encore toutefois à une véritable autonomie à l'issue de ce processus. ■

### CINÉMA

## Festival du film italien de Bastia

Qualifié de « parenthèse enchantée au cœur de l'hiver » par Claudia Cardinale qui en fut l'invitée d'honneur en 2004, le festival célèbre son 37<sup>e</sup> anniversaire. Comme l'an passé, du fait de la fermeture du théâtre municipal de Bastia pour des travaux de rénovation, la manifestation se déroulera non pas sur une mais deux semaines. Plus d'une vingtaine de films en VO, dont la majorité sont encore inédits en France, seront projetés à plusieurs reprises sur trois sites différents. En ouverture du festival, un concert de Corsica Armonia, orchestre de 70 musiciens issus des conservatoires et formations de l'île, qui interprète des œuvres d'Ennio Morricone et la projection de *Il tempo che ci vuole*, dans lequel Francesca Comencini rend hommage à son père, Luigi Comencini, présenté dans le cadre de la sélection « Panorama ». Dans la catégorie « Ciné memoria », en partenariat avec le ciné-club de Bastia, il est proposé de redécouvrir *La Strada* de Federico Fellini (1954) et *Matrimonio all'italiana* de Vittorio de Sica (1964). Également prévues des projections surprises de quatre grands succès du cinéma italien et des films pour le jeune public. De la comédie au drame en passant par l'étude de mœurs, six films sont en compétition. Autour de la programmation cinématographique : une exposition de l'artiste roumaine Ramona Russu ; une rencontre littéraire avec Jean Gili, spécialiste de la culture italienne et auteur de plusieurs biographies de réalisateurs italiens (Francesco Rosi, Luigi Comencini, Federico Fellini, Nanni Moretti, Luchino Visconti, Ettore Scola, Vittorio de Sica) organisée par l'association Musanostra ; deux conférences organisées par l'association Dante Alighieri, (l'une de la musicologue Chloé Huvet consacrée à Ennio Morricone ; l'autre de l'historien Pierre Girard sur Galilée) ; des ciné-débats et un concert d'artistes napolitains : Chiara di Girolamo (voix et tammorra), Domenico Nappi (voix e tammorra) et Alfonso Brandi (guitare) - mis en scène par Orlando Forioso.

Du 1<sup>er</sup> au 16 février 2025. Centre culturel Alb'Oru, cinémas Le Studio et Le Régent, Lycée Giocante de Casanova, Café des Palmiers et salon d'honneur de la Collectivité de Corse ; Bastia.  04 95 47 47 00 & [www.festivalcineitalienbastia.com](http://www.festivalcineitalienbastia.com)



### DANSE

## Legenda

Fondée par Juha Marsalo et Caroline Savi, danseurs et chorégraphes, la compagnie LaFlux propose à travers cette création une réflexion sur les cultures traditionnelles et leur héritage dans nos sociétés contemporaines, en s'éloignant d'une démarche de muséification de ces cultures. S'inspirant du folklore corse, Legenda revisite les mythes, rites et légendes de l'île qui marquent son histoire et sa culture, en extrait des personnages et des croyances révélateurs encore aujourd'hui de l'identité culturelle corse. En effet, pour Juha Marsalo et Caroline Savi, « Ce sont ces héritages culturels, parfois tombés en désuétude, qui véhiculent pourtant encore aujourd'hui un mode de pensée, les peurs et les désirs de toute une population. Elles sont profondément ancrées dans nos sociétés contemporaines et composent la richesse des différentes cultures. Dans leur diversité, elles contiennent des valeurs et des aspirations universelles et sont porteuses des grandes questions métaphysiques que les humains se posent depuis toujours ». Au crépuscule, un groupe de danseurs se forme et se transforme, les corps se revêtent de vêtements de parade nocturne pour une veillée mouvementée qui n'est pas sans rappeler les formes originelles du Carnaval célébrant, à travers le spectacle du chaos primordial, la fertilité de la terre, le cycle de la vie agraire et des saisons.

Le 1<sup>er</sup> février 2025, 20 h 30. Salle Timo Pieri, Prunelli-di-Fium'Orbu.  04 95 56 26 67 & [www.centreculturelanima.fr](http://www.centreculturelanima.fr)



### SCIENCE-FICTION

## Les Mycéliades

En 2021, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a lancé un appel à projets en direction des associations ou des structures liées à la médiation culturelle, afin qu'elles proposent des actions incitant le public jeune à [re] venir au sein des équipements culturels. Deux associations, Images en bibliothèques et l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions (ADRC) se sont alors alliées pour proposer un événement annuel et national associant la création web, la recherche scientifique et le monde des imaginaires de science-fiction : les Mycéliades, dont la première édition s'est déroulée en février 2023 dans une cinquantaine de villes françaises. En 2024, l'événement a continué à gagner du terrain et doublé sa fréquentation. Pour cette troisième édition, 75 villes participent. Le thème retenu cette année, et dont la science-fiction s'est déjà emparée depuis bien longtemps, est celui des intelligences, qu'il s'agisse des intelligences artificielles (ordinateurs et humanoïdes), de celles des machines (technologies, transhumanisme) ou encore des intelligences extraterrestres. Il sera question de leurs potentiels, leurs limites, leurs dangers et de la façon dont elles alimentent le débat public et les fantasmes créatifs, dans tous les registres de la création. Autour de projections, de jeux vidéo, d'ateliers créatifs, des intervenants vont tenter de conjuguer les apports de la science et de la fiction pour évoquer ces sujets en conjuguant la prise de recul nécessaire et une approche attractive et ludique.

Du 1<sup>er</sup> au 16 février 2025. Médiathèque des Cannes et cinéma L'Ellipse, Ajaccio.  04 95 20 20 30 ;  04 95 10 63 10 ; [www.myceliades.com/programme/ajaccio/](http://www.myceliades.com/programme/ajaccio/) & [www.cinema-ajaccio.fr/ellipse/](http://www.cinema-ajaccio.fr/ellipse/)



# CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

## NOMMER

### LA BONNE PERSONNE

**P**rérogative de l'Ancien Régime, le pouvoir de nomination se porte comme un charme sous la République. Dans l'étendue de leurs pouvoirs, c'est peut-être celui de nommer que les présidents préfèrent. Dans les couloirs de l'Élysée, un conseiller avait un jour entendu Nicolas Sarkozy hurler par trois fois: «*C'est moi qui nomme!*»

Qu'il s'agisse de nommer un préfet compétent, un fidèle à récompenser, un condisciple de l'Ena ou un ami politique à éloigner (ça arrive), nommer apporte aux princes qui nous gouvernent une jouissance certaine. Talleyrand l'écrivait déjà: «*L'art de mettre les hommes à leur place est le premier, peut-être, dans la science du gouvernement*». À condition, évidemment, de nommer la bonne personne.

C'est le défi devant lequel se trouve Emmanuel Macron au moment de nommer le nouveau président du Conseil constitutionnel à la place de Laurent Fabius, dont le mandat se termine le 7 mars comme celui de deux autres membres, Corinne Luquiens et Michel Pinault. Les membres du Conseil (renouvelable par tiers tous les trois ans) ont un mandat de neuf ans, non renouvelable. C'est le chef de l'État qui choisit le président de l'instance qui veille sur la conformité des lois à la Constitution et sur la validité des élections présidentielle et législatives. Les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat nomment les deux autres nouveaux membres. On devrait connaître ces trois noms le 10 février.

Depuis une réforme constitutionnelle de 2008, ce droit de nomination est soumis à approbation. Députés et sénateurs, réunis en Commission des Lois, ont leur mot à dire: si trois quarts des votes lui sont hostiles après audition, le prétendant repart bredouille. Ce n'est encore jamais arrivé.

#### **RICHARD FERRAND FAVORI**

Si la nomination à venir est l'une des plus délicates qui échoient à Emmanuel Macron depuis qu'il est président de la République, c'est à cause de... Marine Le Pen. Si elle devenait présidente de la République en 2027 (Emmanuel Macron n'a jamais écarté cette hypothèse), le Conseil constitutionnel aurait rapidement à se prononcer sur la validité des référendums dont le Rassemblement national a fait ses priorités (sur l'immigra-



tion et la préférence nationale] en se basant sur l'article 11 de la Constitution, ce qui est juridiquement très contestable. Quand on lui en fait la remarque, Marine Le Pen répond du tac au tac: «*C'est ce que de Gaulle avait fait!*» Exact, mais elle n'est pas le général de Gaulle.

En face d'elle, il faudrait donc un vrai poids lourd juridique et politique, et qui ne soit pas un adversaire trop virulent, pour régler ce qui pourrait être le premier bras de fer du quinquennat. C'est pourquoi Marine Le Pen a fait savoir que la nomination d'Éric Dupont-Moretti ou celle d'Elisabeth Borne provoquerait un vote hostile de ses parlementaires.

Autre cas de figure: dans l'hypothèse où, le 31 mars prochain, Marine Le Pen serait déclarée inéligible par le tribunal mais avec possibilité de faire appel puis de se pourvoir en cassation, serait-elle jugée inéligible en 2027 si les procédures étaient encore en cours? Seul le Conseil Constitutionnel pourrait le dire et on imagine les conséquences de sa décision, quelle qu'elle soit.

Pour succéder à Laurent Fabius, c'est le nom de Richard Ferrand, ancien ministre et ancien président de l'Assemblée nationale, qui est le plus probable. Le RN ne s'y opposerait pas. Mais Emmanuel Macron est imprévisible. Il pourrait aussi nommer quelqu'un d'autre comme simple membre et demander à Alain Juppé, qui siège depuis six ans, d'être président pendant les trois ans qui restent.

La présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, devrait nommer Laurence Vichnievsky, magistrate et ancienne députée, après avoir hésité avec la constitutionnaliste Anne Levade. Au Sénat, Gérard Larcher penche pour le sénateur Philippe Bas, excellent juriste, secrétaire général de l'Élysée à l'époque de Jacques Chirac.

Les neuf «*Sages*», comme on les appelle, ne se préoccupent pas que de Marine Le Pen: depuis quelques années, la plupart des lois sont transmises au Conseil et, via la «*question prioritaire de constitutionnalité*» [QPC], de simples citoyens peuvent aussi le saisir. Les temps où le Conseil constitutionnel avait des airs de maison de retraite sont bien révolus. Aujourd'hui, c'est un job à plein temps. ■

POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES

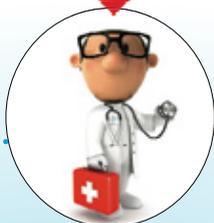


**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde,  
collectes, distributions humanitaires



Permanences,  
fermetures et ouvertures  
des services divers



Réunions,  
colloques,  
meetings



Assemblées générales,  
conseils municipaux,  
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,  
recrutements,  
concours



## POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

